

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230407CM028 -

L'an deux mille vingt trois, le sept avril, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 31 mars 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Madame BURY-DAGOT a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT
Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET
Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER
Monsieur BOUAYADINE a donné pouvoir à Madame HUROT
Madame MOREAU a donné pouvoir à Madame GIRARD
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Madame HADROT a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE
Monsieur OUARAB a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Absents :

Madame AUBOURG-DEVERGNE

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 17/04/2023

Nombre de conseillers votants : 34

Publié le 20/04/2023

20230407CM028 - Demande de subvention Fonds vert pour les travaux d'isolation extérieure et de remplacement des menuiseries du groupe scolaire Jacques PREVERT

La présente délibération a pour objet de permettre à Madame le maire de Saint-Jean de Braye de solliciter une subvention de la part de l'État au titre du Fonds vert pour le projet de travaux d'isolation extérieure et de remplacement des menuiseries du groupe scolaire Jacques PREVERT.

La réhabilitation s'inscrit comme un projet majeur du développement de la politique éducation jeunesse et de la transition écologique de la commune. Le programme de l'opération répond à la nécessité d'adapter les bâtiments de la collectivité aux enjeux du changement climatique et de répondre à la réglementation du décret tertiaire à l'horizon 2030 en réduisant les consommations énergétique du groupe scolaire de 40%.

Le financement par le Conseil départemental est sollicité en 2023 au titre du volet 3 des financements pour des opérations d'intérêt communal. La participation financière attendue est de 160 655 euros.

La commune sollicite le financement de l'Etat au titre de la DSIL et du Fonds vert à hauteur de 279 000 euros dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement et des recettes d'investissement. Ces financements sont indispensables.

Le conseil municipal, par délibération n°20220520CM074 du 25 mai 2022, a donné délégation à Madame le maire afin de « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sans limitation de montant ». Cette délibération a été transmise aux services de l'État, lesquels l'ont pris en compte pour l'instruction des demandes de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cependant pour le dossier de demande de financement au titre du Fonds vert, les services de l'État demandent expressément une délibération portant sur la demande subvention.

Ceci étant exposé,

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter par voie de délibération et non de décision une subvention au titre du Fonds vert,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame le maire à demander à l'État et à toute autre financeur l'attribution de subventions pour le projet de « travaux d'isolation extérieure et de remplacement des menuiseries du groupe scolaire Jacques PREVERT. ».

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 11 avril 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette MARTIN-CHABBERT